

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



DOSSIER :

TEMPS
DE L'ENFANT

IDÉES EN MOUVEMENT :

QUAND ON PEUT,
ON VEUT

CARNETS D'EPS :

ÉVALUATION
AUTO-RÉFÉRENCE :
LA VIGILANCE S'IMPOSE !



COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

Sommaire



Temps de l'enfant

La « Convention citoyenne sur les temps de l'enfant » annoncée par le Président de la République, a été installée le 20 juin 2025, centrée sur la question : « Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? ». Ce dossier vous propose l'analyse du SNEP-FSU.

PORTRAIT	04-05	QUESTIONS DE MÉTIER	24-25
Aurélie Aubert		Coordo des APSA, une mission essentielle	
ÉDITO	06	L'encadrement de la natation	
		ISOE	
ACTU	07-08	Vestiaires	
Le « grand remplacement » c'est le capital !		PLACE AUX LUTTES	26-27
Indigne – honteux		Je lutte, tu luttes, nous luttons... nous avançons !	
La chronique de Castor et Paul Luxé :		HISTOIRE	28-31
Tout un programme		La sécurité sociale a 80 ans !	
Une campagne largement relayée !		La vie après le travail, un droit ! Enjeux autour du départ à la retraite à 60 ans	
DOSSIER	09-17	Sécurité sociale : conquérir le 100 % sécu en santé !	
Temps de l'enfant		JEUNESSE ET SPORTS	32
CARNETS D'EPS	18-19	Le temps des Ados	
Évaluation auto-référencée : la vigilance s'impose !		La fin des colos apprenantes ?!	
IDÉES EN MOUVEMENT	20-21	INTERNATIONAL	33
Quand on peut, on veut !		Palestine et éducation physique	
PROF D'EPS MAIS PAS QUE	22-23	CULTURE	34-35
Au service des autres : Benoît Bastien, entre arbitrage et passion pour l'EPS			



Aurélie AUBERT



© Beiga News Agency

Au chapitre des belles réussites des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, il en est une à retenir et à saluer, c'est la visibilité et l'engouement des spectateurs et spectatrices pour les Jeux Paralympiques.

À cette occasion ils et elles auront pu découvrir Aurélie Aubert et son sport, la boccia ! Elle qui interroge les motifs d'agir dans le sport quand on sait qu'elle est venue à la boccia contre la promesse de son éducateur de lui donner du chocolat (kinder deviendra son premier sponsor), montre qu'en se dépassant, en persévérant on arrive à augmenter ses pouvoirs d'agir et à faire de grandes choses !

Son titre paralympique et son exemple ont été un modèle et un moteur pour une discipline sportive méconnue avec un bond de plus de 21 % de licencié·es à la boccia. À l'image de cette volonté sans faille affichée par tous et toutes ces athlètes paralympiques, les politiques publiques s'enorgueilliraient d'être plus actives et déterminées en faveur du handicap, du handisport, de l'inclusion par le sport. Les exploits de nos sportifs et sportives, leurs engagements dans diverses causes (Aurélie Aubert a participé à « La Journée des oubliés des vacances » du Secours populaire) le méritent très largement !

Benoît HUBERT

Éditorial



La jeunesse : un enjeu d'avenir

Nous sommes inondé·es par différents résultats d'enquêtes mettant toujours en avant les mauvais résultats scolaires des élèves français aux enquêtes PISA, ou le manque d'activité sportive des jeunes ou bien encore l'état de santé mentale très préoccupant de la jeunesse. Nous ne pouvons que souscrire à certains constats, mais le principal problème réside en l'identification des causes, permettant d'apporter des solutions pertinentes.

La réponse proposée par E. Macron à toutes ces problématiques est une troisième convention citoyenne sur les temps de l'enfant, un énième leurre sur lequel certain·es se sont jeté·es. Pendant que chacun·e s'occupe à discuter du temps de vacances trop long pour les enfants, ou du temps de travail des enseignant·es, qu'E. Macron s'offusque du nombre d'enfants qui ne partent pas en vacances ou ne pratiquent pas d'activité sportive, le gouvernement coupe le pass Culture ou encore le pass Sport, supprime des postes d'enseignant·es ou encore d'éducateurs·rices.

Cette proposition élude les principales causes de ces constats, accentués ces dernières années par de nombreuses coupes budgétaires pour les services publics. Il ne pourra être question de bien-être, d'accès à la culture sportive et artistique, aux vacances sans réorientation budgétaire, au risque de voir se creuser encore les inégalités sociales et de genre.

Investir pour la jeunesse est une nécessité pour l'avenir de notre société, cela passe par un budget à la hauteur des besoins pour l'école, pour la culture sportive et artistique et pour les loisirs, bien loin des orientations budgétaires choisies par les gouvernements ces dernières années.

D'autres choix sont possibles, Macron a choisi d'augmenter le budget des armées, plutôt que celui de l'école et son gouvernement fait toujours le choix des riches en refusant des mesures largement partagées par l'opinion publique : taxe Zucman, niches fiscales, ISF....

La lutte pour un autre budget continue !

Coralie BÉNECH

Le « grand remplacement » c'est le capital !

Le RN n'a de cesse de pointer l'immigration comme cause de tous les maux, et particulièrement l'état des finances du pays, propos de plus en plus relayés et partagés y compris au cœur du pouvoir. Ainsi, il faudrait supprimer l'Aide Médicale d'État permettant aux étranger-ères en situation irrégulière d'accéder aux soins, sans se préoccuper des risques sanitaires et épidémiques... unacceptable ! Dans le même temps, alors que le débat budgétaire agite la classe politique et que l'exigence de justice fiscale monte dans le pays, le RN et celles et ceux qui partagent ses idées, défendent ardemment l'immobilité fiscale. Il se pose en défenseur de la politique de l'offre portée par E. Macron depuis son arrivée au pouvoir (et avant),

refusant toute évolution pour une fiscalité juste et redistributive, notamment en s'attaquant aux plus riches au travers de la taxe Zucman par exemple. Le RN fait le choix de défendre encore le capital contre le monde du travail et notre modèle social. La nomination de parlementaires RN dès le premier tour à 2 vice



présidences de l'Assemblée nationale le 1er octobre grâce au soutien du bloc présidentiel, est à ce sujet éclairante. Le RN est donc concrètement main dans la main avec le pouvoir pour continuer de protéger et favoriser les plus riches, la minorité possédante. Une fois de plus les masques tombent, le RN est bien un ennemi du salariat, des retraité-es, de la jeunesse, des femmes. Continuons de mettre en lumière ce projet d'extrême droite qui n'a pas d'autre objectif que de défendre le modèle économique actuel et de jeter en pâture l'étranger, bouc émissaire désigné de la France qui va mal. Le SNEP et la FSU sont déterminés à combattre les idées et politiques portées par l'extrême droite, engagez-vous à nos côtés.

Polo LEMONNIER

Indigne-Honteux

Alors que le rapport de l'inspection générale vient de pointer l'inaction du rectorat de Reims concernant des violences sexuelles au lycée Bayen à Châlons-en-Champagne, le premier ministre a nommé comme conseiller éducation à Matignon le recteur en place au moment de l'alerte ! Quel signal donné aux élèves qui ont subi les violences sexuelles et quel signal à la lanceuse d'alerte, M-P. Jacquard, collègue d'EPS, obligée de se mettre en grève de la faim en début d'année pour obtenir la reconnaissance de simples droits.

Accompagnée du SNEP-FSU, elle s'est battue pendant 2 ans pour que sa parole soit entendue. Malgré toutes ses alertes, le recteur, le DRH et la cheffe d'établissement sont restés sourds, allant jusqu'à parler de chamaillerie et de conflit inter personnel, voire à

accuser M-P. Jacquard de vouloir récupérer le monopole de la section cirque.

S'il fallait encore en faire la preuve, c'est bien le 2 poids, 2 mesures qui s'applique. Alors que M-P. Jacquard était en grève de la faim, l'ancien recteur est nommé conseiller à Matignon, son ancienne cheffe de cabinet y étant déjà, le DRH est toujours en poste et l'ancienne proviseure a pu bénéficier d'une mutation !

Cette nomination est une honte. C'est une insulte pour les victimes, une maltraitance pour les personnels et cela révèle l'hypocrisie du gouvernement et du MEN en termes de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Fabrice ALLAIN

La Chronique de *Castor et Paul Luxé*

Tout un programme

Un nouveau socle a été rédigé. Pour asseoir la statue de l'EPS ou déboulonner le statut de la discipline ? À sa suite, avec le nouveau programme, l'EPS se rapproche de la tour de Pise.

À l'heure des Pro, le programme ne pèse pas gramme, il faudra des tonnes de belles plumes pour faire contrepoids à cette écriture et redresser l'édifice sans tout balancer. Ce ne serait dans le meilleur des cas qu'un Pis(e)-aller.

On échappe heureusement en partie à la « fitnessation » de l'EPS à l'œuvre au Lycée, pour autant les solides piliers de l'EPS sont absents : techniques sportives, étude des APSA...

Pas de diktat de la didactisation, mais un tic-tac imposé dans la programmation de champs d'apprentissage, remembrement déjà forcé au lycée. Plus de cultures savamment sélectionnées par l'expérience professionnelle et le temps, les APSA, mais ici des champs d'OGM, où on mélange les choux et carottes chacun fera son marché... et pas bio !

Déférence notable avec le programme lycée, l'entretien n'est pas cultivé, donc pas besoin d'oxymètre pour mesurer cet oxymore. Le chant des sirènes du 5^e champ, comme seule oraison de l'EPS, n'a pas été entendu. N'y voyons par le signe du chant du cygne car l'IG, tel un cheval de trait de l'EPS, continue à cultiver ce champ de bataille.

La culture de l'EPS reste bien quadrillée, pas de jardin Punk mais un jardin à la française, avec, incontournable de notre discipline, le traditionnel tableau à double entrée et ses correspondances binaires forcées entre un champ d'apprentissage et un attendu. Les élèves vont pousser droit ! On est loin de la culture émancipatrice du Rhizome, chère à Deleuze, dommage ! À force de vouloir coûte que coûte remplir toutes les cases, au final on risque d'avoir tous une case en moins.

Dans ce programme, on cultive aussi le hors sol, et en bons techniciens de surface les profs d'EPS devront faire le ménage, et dépoussiérer certains exemples de réussite « rétrogrades », tel celui de désigner le premier de cordée (pourquoi lui seul ?) comme ambassadeur de l'environnement, sans doute peut-on y voir un hommage déguisé à Herzog ou Macron.

Avec ce programme sans repères de progression et contenu par APSA, nul « con » n'est tenu à un contenu

spécifique mais pourra suivre ce succédané d'Instructions Officielles, avec ses objectifs Généraux Caporalisés par des objectifs transversaux.

À l'heure de l'IA, l'obsolescence des IO n'est pas encore programmée. Avant de faire « Reset », il serait de bon ton de recycler le patrimoine professionnel et la culture des APSA pour donner du corps à l'intelligence non artificiellement.



Une campagne largement relayée !

Par Dominique PARVILLÉ

Le SNEP-FSU a pour ambition à chaque rentrée de faire un état des lieux de l'EPS et de montrer la réalité du terrain, souvent très éloignée - voire à l'opposé - des déclarations de notre président ou de ses ministres. Forte de plus de 1 300 réponses, notre enquête a démontré une nouvelle fois les manques programmés au Service Public d'Éducation : avec 1 371 postes d'enseignant-es d'EPS supprimés depuis 2017, ce sont lors de cette rentrée 2025 à minima 1 235 heures qui n'étaient pas assurées devant les élèves.

La conférence de presse qui s'est tenue le 17 septembre a été très suivie par les journalistes, avec une très bonne couverture presse de nos alertes, qui ne sont possibles que grâce à vous qui remplissez les enquêtes locales et nationales. Merci à toutes celles et ceux qui ont participé et ne ratez pas les prochaines !

Midi Libre

Accueil > Actu > Education

"Il manque au moins un prof d'EPS dans 10 % des établissements scolaires"... Le coup de gueule du syndicat des enseignants d'éducation physique



DOSSIER

TEMPS DE L'ENFANT

La « Convention citoyenne sur les temps de l'enfant » annoncée par le Président de la République, a été installée le 20 juin 2025, centrée sur la question : « Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? ». Ce dossier vous propose l'analyse du SNEP-FSU.

Le temps des enfants, ou le temps des inégalités ?

Derrière les discours sur les rythmes scolaires se cachent des inégalités sociales profondes. Ce texte interroge les enjeux politiques et éducatifs liés à l'organisation du temps de l'enfant.

La « Convention citoyenne sur les temps de l'enfant » est centrée sur la question : « Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? » Dès le premier paragraphe, la question du temps est orientée par le rythme et pose comme une évidence le surmenage. Il est ainsi précisé : « Ce constat est renforcé par les témoignages fréquents d'élèves et de familles signalant un mal-être croissant lié à la surcharge des journées scolaires. Ce rythme intensif limite leur accès aux activités sportives, artistiques ou culturelles, essentielles à leur épanouissement. »

Ces éléments introductifs nous invitent à quelques précautions avant de proposer des pistes qui semblent prometteuses sur la question du temps de l'enfant.

Enfance de classe

En France, la rapporteuse des droits de l'enfant indique que chaque année, près de 5 millions d'enfants ne partent pas en vacances.

Au quotidien, 71 % de ceux issus de familles pauvres ne

sont inscrits dans aucune activité sportive, associative ou culturelle, contre seulement 38 % des enfants des familles les plus riches. Ces inégalités produisent des différences dans les temps mais impactent aussi leur mode de socialisation. L'ouvrage de Bernard Lahire⁽¹⁾ est, de ce point de vue, très éclairant : les enfants vivent dans la même société, mais pas dans le même monde. Les conditions matérielles d'existence (logement, loisirs, accès à la culture, soutien scolaire) varient fortement selon les milieux sociaux et influencent directement les apprentissages et le développement des enfants.

Les enfants entrent à l'école avec des prédispositions langagières et des modes de pensée plus ou moins éloignés des attendus scolaires. Les enfants des classes moyennes ont une scolarisation de leur espace quotidien, au sens où ils sont habitués à ce qu'on leur pose des questions dont les parents ont la réponse... Une forme de scolarisation de la vie quotidienne qui conduit nécessairement à ce que les enfants des classes plus favorisées arrivent entraînés et initiés aux modes de pensées attendus.

Stéphane Bonnery⁽²⁾, à ce sujet, dit : « Il faudrait inverser la

question de la fatigue, en se demandant pourquoi certains enfants sont moins fatigués à la fin de la journée, ils sont entraînés et après l'école ils font école de piano, école d'art et de rugby ».

Le temps et l'école

La réflexion sur le temps scolaire se fait essentiellement avec une volonté de réduction de ce temps pour augmenter le temps libre. Temps libre qui sera nécessairement investi de façon très différente en fonction de l'origine sociale. Libérer du temps revient, en quelque sorte, à laisser chaque enfant décider d'aller



faire non pas ce qu'il veut, mais ce qu'il peut faire, notamment compte tenu de ses contraintes économiques. Moins de temps à l'école conduira à un recentrage sur les disciplines fondamentales (math, français), reléguant dans un temps postscolaire les autres disciplines (dont EPS et art). François Bayrou évoque d'ailleurs dans sa lettre de saisine : « une surcharge des journées scolaires qui limite l'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles, essentielles à leur épanouissement ». La lecture pourra facilement pointer la contradiction du premier ministre qui considère qu'il faudrait limiter les journées scolaires pour permettre un meilleur accès aux sports, aux arts et à la culture, qui sont des objectifs d'enseignement des programmes scolaires... sauf à considérer que ces disciplines ne sont pas réellement scolaires.

Cette réduction du temps aura une autre conséquence, comme l'indique Paul Devin de l'institut FSU⁽³⁾ : « Réduire le temps, c'est au contraire privilégier un modèle essentiellement transmissif qui n'est efficace et suffisant que pour la part la plus favorisée des élèves. Les premières victimes

d'une réduction du temps scolaire sont les élèves des milieux populaires, ceux qui ne disposent que de l'école pour apprendre. »

Autre contradiction : alors que le temps scolaire a été raccourci, on a ajouté des contenus - enseignement de l'anglais en primaire, éducation artistique, diverses « éducations à » : au développement durable, à la santé, à la sexualité, à la route... il devient impossible de tout traiter.

Cette réflexion sur le temps scolaire ne peut pas se faire en ignorant un fait qui pèse de plus en plus sur les élèves et les enseignant·es : le nombre d'élèves par classe. Il est facile d'imaginer que pour une même durée, la qualité du temps et son organisation, un groupe-classe de 15 élèves, de 25 ou de plus de 30 ne produit nécessairement pas les mêmes effets. Une fois encore, la question du temps et des rythmes joue la fonction « d'écran de fumée » pour ne pas poser les problèmes de fonds sur l'école et son coût.

Le projet politique qui se dessine semble assez clair, et Lucien Sève⁽⁴⁾ le clarifiait dans un article qui garde toute sa force et son actualité :

« Le don est l'adjudant idéologique d'une politique ségrégative dans

“

le rythme est celui d'une stratégie d'éclatement dans un marché éducatif à plusieurs vitesses...”

une école à plusieurs filières ; le rythme est celui d'une stratégie d'éclatement dans un marché éducatif à plusieurs vitesses. »

Chaussée des lunettes du dessein politique, la modification du rythme apparaît comme le cheval de Troie pour réduire le temps scolaire. Jules Lafontan⁽⁵⁾, dans un long article, montre que le modèle sportif qui pense ces temps comme complémentaires le réalise surtout pour déconstruire le temps d'éducation sportive et artistique que représente l'EPS.

Bruno CREMONESI

(1) Lahire, B. (dir.). (2019). *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*. Paris : Éditions du Seuil.

(2) Bonnery, S. (éd.). (2025). *Temps de l'enfant, rythmes scolaires : vraies questions et faux débats*. Paris : Éditions de la Fondation Gabriel Péri

(3) Quand l'intérêt de l'enfant est un alibi de la réduction budgétaire et de la privatisation du service public d'éducation... : <https://www.cafepedagogique.net/2025/08/29/quand-linteret-de-lenfant-est-un-alibi-de-la-reduction-budgetaire-et-de-la-privatisation-du-service-public-deducation/>

(4) Rythmes scolaires : SOS élitisme dans l'ouvrage coordonné par S. Bonnery op cité

(5) Lafontan, J. (2013). Débat ouvert sur les arguments visant à fonder les opérations « rythmes scolaires » : *Le cas de l'EPS et du sport*. SNEP-FSU, décembre 2013. PDF en ligne,

EPS et loisirs : un enjeu de justice sociale

Dans une société où les inégalités se creusent, penser le temps de l'enfant comme un levier d'émancipation devient une urgence éducative. Le SNEP-FSU propose une refondation du projet d'école articulée à un service public du loisir, où l'EPS joue un rôle central dans la construction de savoirs durables et accessibles à tous et toutes.

Le problème essentiel est de penser les activités d'apprentissage et leurs contenus comme la clé de l'organisation du temps scolaire. Faute de quoi, l'école ne peut que pérenniser, voire aggraver les différences, les inégalités sociales face au savoir et à la formation qui lui préexistent⁽¹⁾. Le projet d'école du SNEP-FSU fait plusieurs propositions pour améliorer le temps scolaire⁽²⁾. Il est nécessaire dans le même temps d'engager une réflexion pour refonder un service public du temps libre.

Une société « où le loisir (...) deviendra la partie la plus importante de la vie et le moyen de l'épanouissement complet de la personne humaine » comme aime à le penser Léo Lagrange. Nous pourrions rajouter, à condition qu'il soit porté par un service public qui garantisse l'égalité pour l'ensemble des citoyens, et non pas un loisir « à chacun selon ses moyens ». Dans ce cadre, chargé de l'organisation et le développement par le service public d'activités sportives, de colonies de vacances et de lieux d'accueil et d'animation pour les enfants deviennent un incontournable pour réduire l'accès aux loisirs pendant les périodes de vacances.

Dans notre projet d'école, l'EPS a son rôle à jouer, en permettant, « par une formation complète, à tous les élèves, de pouvoir choisir et s'engager durablement dans des loisirs physiques. Une EPS articulée à la formation aux loisirs doit se concevoir dans une vision émancipatrice des loisirs. » Andjelko Svrđlin⁽³⁾

Cela signifie que les activités, physiques, sportives et artistiques, programmées seront suffisamment approfondies pour pouvoir permettre des transformations techniques porteuses de plaisir et d'engagement dans la durée. La construction d'apprentissages techniques, leur maîtrise et leur expression dans des formes de réalisations sociales sous forme de performance, de compétitions dans des éléments importants sur la continuité de ses réalisations en dehors de l'école est sans doute l'une des conditions pour qu'ils incitent un prolongement dans l'activité de loisir.

C'est dans ce cadre que prend tout son sens non seulement les 4h d'EPS pour tous les élèves et d'une option d'EPS dans les établissements. De même, les cycles d'approfondissement d'une APSA sur la scolarité en collège sont autant de pistes qui s'appuient sur un temps scolaire de qualité pour mieux gérer le temps hors école.

Une école à 4 temps

Lors de l'élaboration de son projet d'école, le SNEP-FSU a réfléchi à un temps scolaire plus long mais qui varie les formes de travail et de regroupement.

- Un temps de leçons disciplinaires obligatoires de 27 h dont 4 h d'EPS + 3h de sport scolaire.
- Un temps d'étude de 3 h par élève qui se caractérise par du travail personnel pour réaliser ses devoirs, pour les enfants les plus autonomes, ou avec l'aide d'un·e enseignant·e.

- Un temps de projets disciplinaires pour approfondir un thème ou une notion, ou interdisciplinaire pour croiser les regards des disciplines de 2 h.
- Un temps de pratique culturelle de 2 h par élève sur le modèle du sport scolaire. Tous·tes les enseignant·es pourraient disposer dans leur service d'un forfait culturel à hauteur de 2 h pour organiser des pratiques culturelles en continuité de leur enseignement.

La réflexion sur le temps de l'enfant dans un projet d'émancipation est sans aucun doute un enjeu de société crucial. Il ne faudrait pas que la Convention citoyenne cherche à se saisir d'un sujet de société pour réduire l'école et accentuer les inégalités. Elle est un temps important de formation et de démocratie qui devrait déboucher vers des propositions qui dessinent un futur vers plus de justice sociale et d'égalité. Le temps ne peut être que de l'argent, il doit aussi être celui de l'éducation et de la construction de demain pour tous et toutes.

Bruno CREMONESI

(1) Rochex, J-Y. Des rythmes au contrat ou la mystification du sujet, *L'École et la Nation*, n°401, juillet 1989.

(2) <https://lesite.snefpsu.fr/wp-content/uploads/2024/02/Projet-educatif-alternatif-FSU-CONTRIBUTION-SNEP.pdf>

(3) EPS et loisirs, Contrepied n° Hors-série n°29 - décembre 2021, A. Svrđlin



Sport scolaire, un bon rythme à prendre

Le code de l'Éducation (Art. R 552-2) impose la création d'une association sportive (AS) dans chaque établissement public du second degré. Cette obligation légale garantit l'accès à une offre d'activité sportive et artistique à tous les élèves scolarisés, sur tous les territoires.

C'est en cela que le sport scolaire à la française, qui réunit les AS et la fédération à laquelle elles sont affiliées en plus de l'EPS obligatoire, modèle unique en Europe, assure

une mission de service public.

Au travers du forfait d'AS de 3 heures, les enseignant·es d'EPS / animateurs·rices d'AS encadrent les élèves chaque semaine pour les entraînements et les compétitions et rencontres. Cette mise à disposition par l'État, dans l'École, d'un encadrement de haut niveau, permet aux AS de proposer des adhésions à des prix modiques (moyenne nationale autour de 30 €) favorisant ainsi la venue de tous·tes, et en particulier pour les élèves les plus éloignés des pratiques

physiques qui ont souvent déserté les structures extra-scolaires. Grâce aux AS et aux rencontres UNSS, les élèves se rencontrent et partagent quel que soit leur niveau de scolarité ou leur classe. Lors des rencontres et compétitions, ils/elles découvrent de nouvelles activités sportives et artistiques et également des élèves d'autres établissements souvent très différents du leur.

Mélanie PELTIER

Les rythmes, une question pour justifier le moins d'école



Entretien avec Stéphane Bonnery, chercheur à Paris 8, qui vient de publier « Temps de l'enfant, rythmes scolaires : vraies questions et faux débats ».

Claire PONTAIS : Les rythmes scolaires sont-ils une question essentielle aujourd'hui ? Les enfants sont-ils vraiment plus fatigués qu'avant ?

Stéphane BONNERY : Les travaux de recherche depuis 50 ans montrent qu'il faut distinguer 2 choses.

D'un côté, derrière le débat mal formulé en termes de « rythmes », il y a de vraies questions : sur la fatigue de certains élèves, leur stress, leur démotivation scolaire, sur la possibilité d'avoir des loisirs épanouissants, sur la place envahissante des écrans dans les temps des enfants. Il faut prendre au sérieux ces questions, mais pour ce qu'elles sont : des conséquences du fonctionnement de l'école tel qu'il est impulsé depuis des décennies.

Or, de l'autre côté, ces constats sont systématiquement interprétés de façon biaisée. Les textes que j'ai réunis montrent que l'idée de « rythmes » n'est pas sérieuse sur le plan scientifique : si des élèves apprennent et fatiguent moins vite, et s'ils perçoivent inégalement l'intérêt des savoirs scolaires, cela ne tient pas à une horloge interne innée. C'est le résultat de leurs apprentissages antérieurs, qui les rendent plus rapides et plus résistants à la fatigue, face à l'appropriation de certains contenus que l'école a pour mission d'enseigner.

Les arguments de la fatigue ont servi de prétexte à réduire les heures d'appropriation des savoirs

(suppression des samedis matin en élémentaire et une année en LP), dans une optique économique de réduction de l'école publique. La conséquence, c'est moins d'entraînement des enfants à l'activité très spécifique d'appropriation des savoirs savants, différente des formes de concentration qu'ils connaissent sur d'autres types d'activités, et donc de leurs capacités à résister à la fatigue inhérente qu'elle implique.

C.P. : Les profs d'EPS savent qu'à chaque fois qu'on a parlé de rythmes, l'EPS a été menacée d'externalisation de l'École. Le risque est-il le même aujourd'hui ?

S.B. : Il est bien plus grand aujourd'hui que lors de la réforme Peillon de 2013, qui s'inscrivait dans la continuité de celle de Darcos qui avait supprimé les samedis matin : elle n'a pas reconquis ce temps mais l'a réparti autrement, en instituant des « temps d'activités périscolaires » (TAP), mis en place en partie avec des animateurs municipaux, mais surtout avec des contrats précaires et de nombreux bénévoles retraités. Aujourd'hui, les bénévoles seraient bien plus rares, car les boomers parvenant aujourd'hui à la retraite sont plus âgés... Le risque c'est la prise en main par le privé marchand et par les clubs, recourant à des précaires qui pourraient accepter des salaires bien moins chers que les enseignant·es, sans aucune formation sérieuse. Les recherches conduites à l'époque de la réforme Peillon montrent que les inégalités

d'apprentissage dans les TAP étaient massives. Et l'on sait que les inégalités, sociales et sexuées, sont bien plus importantes dans les clubs sportifs qu'à l'École.

Dans le livre, je prends l'exemple de l'EPS qui n'est pas du « sport » ni du « déroulement » : cette dernière expression qu'emploie souvent le Président de la République, trahit sa vision de contenir les corps. Or, exactement comme pour l'enseignement de la littérature, en EPS, il s'agit de procéder en allers et retours entre la pratique et le retour réflexif sur cette dernière grâce aux savoirs (vivre et comprendre la notion de surnombre en sport collectif par exemple). L'école, c'est cela : permettre à l'enfant d'enrichir sa compréhension du monde et de soi grâce à l'étude, grâce à l'appropriation d'un nouveau regard sur les choses que permettent les savoirs du programme obligatoire, ce qui ne relève pas des habitudes acquises dans la plupart des milieux. L'école doit développer de nouveaux besoins chez chaque enfant, pour accroître ses possibilités, et non pas être cantonnée à répondre à des « besoins propres » créés par les familles dans leurs limites. Et ce faisant, elle développe une culture commune qui est indispensable pour que les futur·es citoyen·nes puissent partager un destin et des décisions communes.

Entretien réalisé par
Claire PONTAIS

> Les élèves en France ont-ils plus de vacances ?

La France compte environ 16 semaines de vacances scolaires par an (dont 8 semaines l'été). Un chiffre dans la moyenne haute, celui de l'OCDE étant proche de 14 semaines, certains pays dépassant 17 semaines (Grèce, Lituanie...).⁽¹⁾

Une question de répartition !

La France organise son calendrier scolaire autour de coupures régulières de 2 semaines, donnant l'illusion d'un rythme « plus relâché » que dans les pays où les vacances sont plus longues mais moins morcelées.⁽²⁾ Ce rythme a des bénéfices sur la récupération mais aussi des inconvénients pédagogiques de par les retours plus fréquents à l'École et les difficultés d'organisation pour les élèves en difficulté. Si cette répartition génère des inégalités, c'est essentiellement dû aux loisirs payants auxquels beaucoup d'enfants n'ont pas accès. Les comparaisons européennes montrent par ailleurs, que ce n'est pas la quantité de congés mais bien les heures d'enseignement et leur qualité qui influencent les acquis des élèves.⁽¹⁾

Finalement, plutôt que de compter les semaines, il faut interroger la cohérence entre temps scolaire, temps familial et repos.

Claire SACKEPEY

(1) https://www.oecd.org/fr/publications/comment-l-annee-scolaire-est-elle-organisee-dans-les-pays-de-l-ocde_df677527-fr.html

(2) https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/08/29/rythmes-scolaires-la-france-a-t-elle-les-plus-longues-vacances-en-europe_6186976_4355770.html?

> La France a-t-elle les journées les plus longues ?

Cette affirmation, mise en avant dans le débat public, mérite d'être nuancée. Selon l'OCDE, un élève français du primaire reçoit en moyenne 805 heures d'enseignement par an, soit plus que la moyenne (784 h), mais moins qu'aux Pays-Bas (940 h) ou au Chili (1 027 h)⁽¹⁾. Ce qui distingue la France n'est donc pas un volume annuel démesuré, mais une organisation particulière : concentrer ces heures 4 jours, là où beaucoup de pays étaient la charge sur 4,5 ou 5 jours.

Stéphane Bonnery⁽²⁾ souligne que ce débat est trop souvent réduit à une comparaison chiffrée trompeuse. L'enjeu n'est pas seulement la longueur des journées, mais leurs effets différenciés selon les élèves : surcharge cognitive (et manque d'habitude à se concentrer), inégalités face aux devoirs, et rôle crucial des temps hors classe. En ce sens, il invite à dépasser le mythe des « journées les plus longues » pour analyser le temps de l'enfant dans son ensemble.

Claire SACKEPEY

(1) https://www.oecd.org/fr/publications/comment-l-annee-scolaire-est-elle-organisee-dans-les-pays-de-l-ocde_df677527-fr.html

(3) Stéphane Bonnery, *Temps de l'enfant : Rythmes scolaires*

LES VOYAGES FORMENT LA JEUNESSE

Les classes vertes et les classes de mer ont vu le jour dans les années 30 sous le ministère de Jean Zay, suivront les classes de neige dans les années 50.

La circulaire du 13 juin 2023 stipule que « tout élève doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire ».

Et pourtant, force est de constater que le nombre de ces séjours tend à diminuer chaque année du fait des pressions que subissent les enseignant·es par rapport à leurs absences et devant la complexification de la logistique d'organisation et de financement de ces classes.

L'enjeu est pourtant fort. Ces séjours scolaires ont souvent pour objectif une sensibilisation aux questions environnementales. La discipline EPS y voit en plus une ouverture culturelle grâce à la découverte de nouveaux environnements, de nouveaux territoires, de nouvelles pratiques corporelles permettant ainsi de participer à la construction d'un·e adulte émancipé·e et ouvert·e aux autres.

Mélanie PELTIER

Le modèle allemand, un modèle à suivre ?

En Allemagne, la journée scolaire balance entre deux modèles. Le plus ancien, très répandu, concentre les cours le matin et laisse les après-midis libres. L'autre, la Ganztagschule, propose un temps plein jusqu'en fin d'après-midi. Ce modèle se développe de plus en plus, et à partir de 2026, tous les enfants du primaire auront théoriquement droit à huit heures d'accueil par jour. Mais la réalité est bien plus contrastée...

Car derrière cette ambition se cache une fracture sociale et géographique. À l'Est, près de 83 % des enfants du primaire bénéficient déjà d'une offre de journée complète, mais les structures manquent cruellement de personnel. À l'Ouest de l'Allemagne, la situation est inverse : moins d'un enfant sur deux y a accès, faute de places. Partout, les familles doivent aussi composer avec les coûts : dans deux tiers des écoles, la garde et le repas du midi sont payants, ce qui exclut de fait les foyers les plus modestes.

Ces écarts se retrouvent au secondaire. Dans les lycées technologiques et professionnels, la majorité des élèves suit un temps scolaire prolongé, mais dans les lycées classiques (enseignement général), seul un tiers profite de ce rythme. Les autres continuent de quitter l'école à midi ou 13 h : celles et ceux qui en ont les moyens rejoignent un club sportif ou un cours de musique, les autres passent l'après-midi à la maison, parfois sans accompagnement éducatif.

Comparée à la France, où la journée scolaire est longue mais plus homogène, l'Allemagne apparaît comme un pays à deux vitesses. Elle cultive une forte tradition de sport en club, mais ne garantit pas à tous les enfants la possibilité d'en profiter. Le temps de l'enfant, censé être celui de l'épanouissement, reflète ainsi de profondes inégalités entre régions et milieux sociaux.

Michael FAUGEROUX



LES COLONIES, LUXE OU NÉCESSITÉ ?

Les colonies de vacances, longtemps symbole d'émancipation, de découverte et de mixité sociale sont aujourd'hui marquées par une fracture sociale croissante. Elles tendent à devenir un loisir de classe, accessible surtout aux enfants de cadres et professions supérieures. Les enfants issus de milieux favorisés (cadres, professions libérales) partent deux fois plus souvent en colonie que ceux d'ouvriers.

Le coût des séjours constitue un obstacle majeur pour de nombreuses familles et les dispositifs de soutien qui existent demeurent fragmentés, insuffisants et souvent trop complexes. Le revenu familial est un facteur déter-

minant : plus les ressources sont élevées, plus les départs sont fréquents

Dans les colonies, les enfants profitent d'expériences collectives riches et formatrices, quand d'autres restent à la marge, limités à leur environnement quotidien. Elles sont un outil précieux d'éducation populaire et de réduction des écarts entre jeunes. En 2023, 38 % des enfants âgés de 5 à 19 ans en France ne sont pas partis en vacances (n'ont pas quitté leur domicile pour au moins 4 nuits consécutives). Assurer que chaque enfant, quel que soit ses moyens, puisse partir en colonie, c'est reconnaître les vacances comme un temps essentiel de construction personnelle, de citoyenneté et d'égalité. C'est investir dans une génération plus confiante, plus ouverte et plus solidaire.

Catherine DE NADAI

Pourquoi le Japon est le premier de PISA ?

Cet article résume l'avis de Christian Galan, spécialiste du système éducatif japonais, paru dans « Le Monde » du 3 septembre 2025.

Le temps scolaire japonais semble plus léger et mieux réparti que le nôtre. Les journées sont plus courtes mais plus nombreuses et les vacances sont deux fois plus courtes.

Or, à l'école élémentaire, les élèves passent en réalité de 6 à 7 heures par jour au sein de

leur établissement. Les devoirs à la maison (30' minimum) complètent leur journée, ainsi que la fréquentation de "gakushū juku" (établissements privés de soutien scolaire) pour près de la moitié des écoliers qui y passent en moyenne six à neuf heures par semaine. Seules les familles aisées peuvent offrir à leurs enfants cet accès à ce « second » système éducatif.

Ce système, souvent loué pour son efficacité et ses performances (réelles), repose de fait sur un encadrement intensif du temps

de vie des enfants, laissant peu de place à la détente, à la spontanéité, aux besoins affectifs.

Il est en apparence possible d'obtenir de bons résultats scolaires avec des horaires plus légers et mieux répartis dans l'année si ce temps est aussitôt compensé par un autre temps scolaire : privé, payant, sélectif. Réorganiser les temps de l'enfant ne peut se réduire à une simple question de rythme scolaire : c'est un véritable choix de société.

Alexandre MAJEWSKI



Évaluation auto-référencée : la vigilance s'impose !

L'idée d'évaluation auto-référencée se développe, s'ancre dans la profession et s'invite dans la réflexion autour de l'écriture des textes institutionnels organisant la discipline EPS (exemple du projet de programme pour les lycées en 2019). Cet article propose un regard critique sur cette idée en s'appuyant sur des travaux scientifiques et des données politiques mais **sans les rejeter...**

Les tenants de l'auto référencement mettent en avant l'individualisation et la personnalisation des parcours scolaires, introduisent la notion de contrat, évacuent la question des normes externes et s'opposent à la place et la signification de la compétition. Attardons-nous sur ces idées développées dans les discours pédagogiques et les politiques éducatives.

Ces notions relèvent du sens commun autour de la « nécessaire » adaptation de l'institution scolaire à la « diversité » des élèves et de leurs caractéristiques (talents, besoins, rythmes, capacités, motivations...). « *La réussite de tous devient alors la découverte par chacun de son potentiel, de son excellence (ou encore de ses limites) propres, et l'école doit lui permettre d'en*

donner la pleine mesure, au-delà des exigences communes, assimilées à un carcan nuisible aux individus. » (J-Y Rochex). C'est l'idée de service public qui recule au profit d'une logique d'offre et de contrat. Les élèves sont ainsi soumis aux injonctions de construire leurs projets et parcours de formation, à être entrepreneurs de leur propre carrière scolaire. **Mais tous-tes les élèves et leurs familles ne sont pas en mesure de soutenir ces injonctions et celles et ceux dont les conditions de vie et de scolarisation sont les plus fragiles, se trouvent confronté-es à des processus de précarisation et de décrochage.** « *Élargissement des possibles pour les uns, précarité, ségrégation et contrôle social pour les autres : à l'école comme en dehors, l'individualisation sur le mode néo-libéral renforce les inégalités au détriment des sujets sociaux les plus fragilisés* » (J-Y Rochex).

Dans le livre « EPS et culturalisme » du centre EPS et société, Jean-Yves Rochex signe un article « **Apprendre pour produire ses propres normes** » dans lequel il s'oppose au rejet de la confrontation à des normes externes. « *Il n'y a jamais d'activité sans objet : pour ce qui nous concerne, cela*



signifie que les apprentissages sont nécessairement des activités qui portent sur des pratiques discursives, conceptuelles, artistiques, techniques, sportives, etc... qui sont des activités normées.... Pour être sujet, il faut accepter d'être assujetti à la norme, au sens de la normativité que je viens de définir et non encore une fois de la normalisation, de se confronter aux différents registres de normativité propres à la culture. C'est à cette condition que le sujet humain peut devenir normatif, au sens que Canguilhem donne à ce terme, c'est à dire producteur de ses propres normes. »

Autrement dit, la finalité est bien que l'individu soit capable de créer ses propres normes, mais il ne peut le faire que par l'intégration des normes extérieures à lui. Si nous voulons que l'élève soit en capacité de créer et d'évoluer avec ses propres normes, il faut qu'il ait été confronté à d'autres et donc aux normes socialement admises, significatives.



Nous relevons enfin une contradiction sur la question de la compétition. Dans les articles sur l'auto référencement, les auteurs raillent la culture compétitive pour finalement s'en servir lorsque les élèves ont compris l'auto-référencement. Nous sommes alors d'accord pour affirmer que la compétition peut être source d'émulation et non de concurrence, de chacun pour soi, d'élimination des plus faibles... Afin de limiter les effets potentiellement problématiques de l'auto-référencement, pédagogiquement, on confronte les élèves à de l'hétéro-référencement !

La critique de l'auto-référencement, justifiée, de notre point de vue au plan politique, ne nous amène pas à rejeter l'outil pédagogique qui est un moyen pour un élève de valider ses progrès avec des évaluations formatives qui jalonnent une séquence d'apprentissage. En revanche, pour les épreuves certificatives (Bac, DNB), le recours à des référentiels nationaux conçus



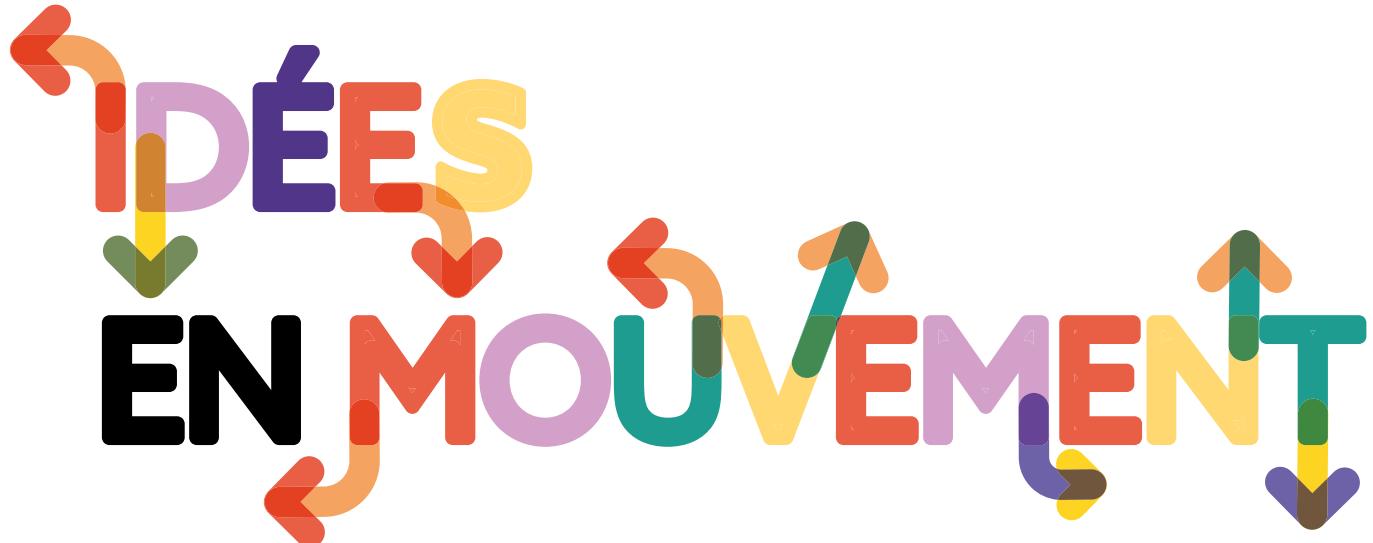
C'est l'idée de service public qui recule au profit d'une logique d'offre et de contrat..."

avec sérieux à partir de données quantitatives et statistiques précises (recherche des écarts-type) est à privilégier. Nous encourageons également les équipes enseignantes à poursuivre la réflexion sur des types d'épreuves qui permettent de réduire les différences physiologiques et physiques.

Pour finir, il nous semble que déterminer un niveau de performance exigeant et fixé nationalement est un point d'appui essentiel pour améliorer

les conditions de travail des enseignant·es et d'apprentissage de nos élèves qui passent par la satisfaction de nos revendications en termes d'horaires, de durée des cycles d'apprentissage, d'équipements sportifs et de formation initiale et continue.

Alexandre MAJEWSKI



Quand on peut, on veut !

Le mérite existe-t-il en France ? ou est-il simplement une façon de faire croire que celles et ceux qui réussissent l'ont obtenu par plus de travail. Florian Mell revient sur un système qui continue de faire croire que les individus méritent les récompenses que le marché alloue à leurs talents, mais qui masque une profonde inégalité et une reproduction des élites par leur capital social, économique et culturel.

En septembre 2018, Emmanuel Macron, s'adresse à un jeune horticulteur au chômage et lui lance : « Je traverse la rue, je vous en trouve ! » en parlant des emplois disponibles dans la restauration. Cette phrase, devenue emblématique, cristallise une vision politique où la réussite dépend avant tout de l'initiative individuelle et du mérite. La méritocratie existe-t-elle vraiment ? La volonté de lutter contre les déterminismes sociaux est-elle réellement efficace ? L'effort

et la persévérance sont-ils récompensés économiquement et socialement en France ? Finalement, le célèbre « quand on veut, on peut » ne mériterait-il pas d'être revu en « quand on peut, on veut »⁽¹⁾ ?

Étymologiquement, la méritocratie renvoie à l'idée d'accéder au pouvoir (*kratos*) par le mérite (*mereo*). La méritocratie serait un idéal d'organisation sociale qui tend à promouvoir les individus dans une société selon leur mérite⁽²⁾. Le mérite est compris ici comme les aptitudes,

le travail, les efforts fournis, l'intelligence, les compétences ou encore le talent d'un individu. La réussite sociale dépend alors de notre capacité à mobiliser ces ressources pour justifier notre place dans l'organisation sociale. Les facteurs comme la richesse, l'origine familiale ou le statut social ne sont, à priori, pas déterminants pour qualifier le mérite d'un individu.

Les étudiants « les plus méritants » sont très majoritairement issus du même milieu socio-économique.

Selon la DEPP (Repères et références-Statistiques, 2024) : « l'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue peu d'une année sur l'autre. En 2023-2024, 36,4 % ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, contre 9,6 % dont les parents sont ouvriers (...) Les enfants de cadres représentent 64,9 % des étudiants dans les écoles normales supérieures (ENS), 56,9 % dans les formations ingénieurs hors université, 53,7 % dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et 49,4 % dans les écoles de commerce ».

Même si quelques améliorations nuancent le constat⁽³⁾ : les établissements formant les étudiants qui deviendront, quelques années plus tard, « les plus méritants » sont très majoritairement issus du même milieu socio-économique : favorisé voire très favorisé.

En complément, les données du ministère de l'Enseignement Supérieur estiment le « coût » moyen par année par étudiant, en 2023, à : 12 250 euros pour un étudiant à l'université et 18 560 euros pour un élève en CPGE. En somme, dans le Supérieur, l'État donne plus à celles et ceux qui ont déjà plus, pour former des étudiant·es à des métiers qui offriront un prestige économique et social.

La reproduction sociale est favorisée et ces choix politiques bloquent, pour la très grande majorité des individus, l'ascenseur social mis en avant par nos politiciens vantant notre idéal méritocratique républicain. « *L'origine sociale, à niveau de diplôme équivalent, joue relativement peu sur l'accès à l'emploi. En revanche, elle accentue le mécanisme de reproduction sociale déjà enclenché à l'école : trois ans après la sortie de formation, l'origine reste clivante quant à la qualification des emplois obtenus, et ce, même à diplôme et filière équivalents. Ainsi, l'accès aux emplois les plus valorisés socialement et financièrement reste l'apanage des enfants de familles de cadres* »⁽⁴⁾.

Autrement dit, tous les enfants ont accès à l'éducation, mais les chances d'accéder aux emplois récompensant le mérite sont inéquitables. Les « faux-semblants de l'élitisme républicain »⁽⁵⁾ perdurent à en lire le rapport

du CNESCO de 2016. L'École ne corrige pas les inégalités sociales, elle « nourrit les inégalités » (Observatoire des inégalités, 2025). La massification scolaire n'a pas résolu le problème d'un accès équitable à des filières conduisant à ces emplois méritants. Les mécanismes de reproduction sociale sont extrêmement puissants en France.

Il faut 6 générations pour sortir de la pauvreté en France

La sociologue Monique Dagnaud explique que « *dans ces milieux favorisés, on a les moyens, les clés pour produire le bon élève. Ils sont accompagnés dans toutes leurs activités, (...) on oriente les choix culturels, ils voyagent, on développe les talents scolaires et extra-scolaires sportifs, créativité, et etc.* »⁽⁶⁾.

Plus encore, selon l'OCDE (2019), il faut 6 générations pour sortir de la pauvreté en France. Le constat est limpide : la méritocratie est en panne. Pour contrebalancer ce constat préoccupant, l'exemple de quelques transfuges de classe (entrepreneurs stars, sportifs célèbres, etc.) légitime l'ordre social en rendant juste le fait que le travail, la persévérance, le talent, les efforts soient récompensés par une haute rémunération et un prestige social pour quelques-un·es. En suivant cette logique, sans être responsable de son milieu de naissance, chaque individu peut entreprendre, nous devenons responsables de l'orientation que nous prenons et du chemin que nous avons parcouru. Ces belles histoires camouflent l'impact des déterminismes sociaux sur la réussite de chacun et légitiment le sentiment d'une élite à ne pas avoir à redistribuer dans l'intérêt général. La réussite des

plus favorisés est présentée comme provenant uniquement de leur mérite, en oubliant leur héritage et ce que la République leur a aussi donné. Ce mythe de la méritocratie permet de faire accepter un système injuste basé sur la transmission d'un capital économique, culturel et social.

« *La méritocratie est donc un système social problématique qui reproduit, légitime et naturalise l'inégalité parce que ce système postule que les personnes douées et peu soucieuses d'autrui méritent un statut social, un niveau d'éducation, une profession et un revenu plus élevé en vertu de dons naturels* »⁽⁷⁾

Florian MELL

(1) Jaquet, C. (2018). *Les Transclasses ou l'illusion du mérite*. France Culture, 02/10/2018.

(2) Pour approfondir la notion de méritocratie, nous vous invitons à consulter l'émission *Blast* du 26 décembre 2023 : <https://www.youtube.com/watch?v=MP8s4fmjwd0>

(3) Jaoul-Grammare, M. (2025). *Double peine : l'impact des inégalités de genre et sociales sur l'accès aux CPGE scientifiques (2010-2020)*. In J. Berthaud & C. Bonnard (éds.), *Inégalités scolaires et professionnelles. Nouveaux regards (1)*. Céreq. <https://doi.org/10.4000/142fm>

(4) Dabet, G., Epiphane, D., et Personnaz, E. (2024). *Origine sociale, diplôme et insertion : la force des liens*. Céreq Bref, (452). <https://www.cereq.fr/origine-sociale-diplome-et-insertion-la-force-des-liens>

(5) Pasquali, P. (2021). *Héritocratie*.

(6) Dagnaud, M. (2022). *Inégalités des chances et méritocratie : la fin d'une illusion*, France Culture, 07.04.2022.

(7) Mengier, P.-M. (2023). *Méritocratie : histoire d'une idée*. France Culture, 24/08/2023.



INTERVIEW

PAR
BRUNO CREMONESI & RENAUD KARA

Au service des autres : **Benoît Bastien**, entre arbitrage et passion pour l'EPS

Rencontre avec **Benoît Bastien** arbitre international FIFA depuis janvier 2014. Il intègre ensuite le groupe Élite de l'UEFA en 2018. Élu meilleur arbitre français aux trophées UNFP lors de la saison 2021-2022 et par la Commission fédérale de l'arbitrage en 2024-2025, il a concilié pendant de nombreuses années ce double métier puis s'est concentré sur l'arbitrage sans jamais oublier ses passions : l'EPS et l'enseignement.



Bruno Cremonesi : Qu'est ce qui fonde ton attachement au métier de professeur d'EPS ?

Benoit Bastien : Je suis attaché à l'EPS depuis très longtemps. À 7ans, j'ai dit à mes parents: « je veux être prof d'EPS ». J'ai eu la possibilité sportivement de partir dans la course à pied parce que j'avais des facilités, j'étais très bon en cross sans m'entraîner beaucoup. Je gagnais toutes les courses de mon département et de ma région. Je me contentais de courir derrière les moutons que mes parents avaient dans mon petit village de 300 habitants dans les Vosges. Lorsqu'on a voulu me recruter, mes parents ont refusé en répondant que je voulais être professeur d'EPS.

J'ai toujours adoré ce métier parce que j'adore transmettre, j'adore être au service des autres. Comme lorsque tu es arbitre, tu n'as pas la lumière, tu ne peux prendre que des coups, mais tu es au service des gens. Le but, c'est de faire en sorte que les joueurs puissent s'exprimer, qu'il y ait un beau spectacle et que

les supporters en profitent. Tu es là pour fluidifier les choses. C'est la même chose dans le rôle d'enseignant, tu es au service des autres.

J'ai toujours été plus heureux des réussites des autres que des miennes, lorsque tu es prof d'EPS et que tu coaches une équipe UNSS, avec des gamins de quartier populaire, qui arrive à aller au championnat de France de Raid par exemple. J'ai eu des frissons plus forts de les voir ainsi que lorsque j'ai arbitré une finale de Coupe France ou gagné n'importe quelle course. Je vibre plus à travers le bonheur des autres que mon simple plaisir personnel. Ce qui m'intéresse, c'est le challenge de partir d'un point A et de viser un point B.

Renaud Kara : Un arbitre ou un prof est face à un groupe. Tu as aussi travaillé dans la préparation physique personnalisée. Dans ces 3 métiers, il y a une dimension de transmission, mais que recherches-tu : une réussite collective ou individuelle ?

B. B. : Que cela soit une personne ou un collectif, à partir du moment où tu sais où les gens aimeraient aller et que tu les aides à atteindre ce but, c'est une vraie forme de satisfaction personnelle. Cela peut être d'un point de vue sportif mais aussi social. Ce qui m'a animé en tant que professeur d'EPS c'est de faire grandir l'autre et lui permettre de prendre confiance en lui. J'étais très attaché à ces choses-là, comme par exemple permettre à un élève de s'intégrer un peu mieux dans le groupe classe. Ce sont parfois de petites avancées, mais cela t'oblige à vraiment percevoir l'autre et à faire un vrai diagnostic, de quels sont ses réels besoins, quelles sont ses réelles envies, ses réelles motivations.

Ce que j'ai toujours aimé dans le métier de prof d'EPS, c'est que l'on va au-delà de l'aspect sportif. On agit sur la construction d'une génération entière, qui est jeune, adolescente et à un carrefour important de sa vie.

Il y a un vrai sens à ce que nous faisons. Nous pouvons vraiment toucher et marquer des jeunes, leur permettre une vraie évolution. Mes plus belles satisfactions sont lorsque je revois des anciens élèves aux abords des stades ou dans les aéroports. Ils m'interpellent et me parlent de ces années, du plaisir qu'ils ont eu, de ce que j'ai pu leur apporter, mais comme n'importe quel autre prof en somme.

L'EPS n'a pas une assez grande place aujourd'hui dans le système scolaire. On sous-estime l'impact et la force que peut avoir l'activité en elle-même, parce qu'au-delà de l'aspect sportif, au-delà de développer des habiletés motrices, c'est surtout sur le plan social, des relations à l'autre, que des choses se jouent.



Coordo des APSA, une mission essentielle

Pour lutter contre les inégalités de toute nature, le renforcement de l'EPS à l'école est une nécessité. Le SNEP-FSU porte la revendication d'augmenter les horaires obligatoires à 4 h par semaine. Ce volume de pratique effective permettrait de créer chez les élèves des habitudes durables, de consolider les savoirs en donnant le temps nécessaire aux apprentissages. Pour cela, l'organisation de l'EPS dans l'établissement revêt une importance majeure. Réunion d'équipe, programmation, matériel, planification de l'utilisation des équipements sportifs, partage des contenus, construction des évaluations... les tâches sont nombreuses et doivent être coordonnées. La mission de coordination des APSA est donc consubstantielle de la mise en œuvre d'une EPS de qualité dans l'établissement. Nous dirons même que sa fonction est déterminante dans la perspective d'une augmentation des horaires de la discipline.

Or cette mission, réalisée par un-e ou plusieurs enseignant-es d'EPS dans l'établissement, est actuellement attaquée, menacée :

■ **La remise en cause du service**
Alors que la rémunération de la mission est attachée au volume horaire de la discipline dans l'établissement, déclinée en équivalents temps pleins, certains rectorats remettent en cause le texte pour lui substituer une appréciation de la charge de travail. C'est une mauvaise appréciation du texte qui sert des intérêts d'économie budgétaire mais certainement pas l'intérêt des usager·es et des enseignant·es.

■ **Des HSA substituées aux IMP ou des IMP oubliées**
Dans certains établissements, des HSA ont été attribuées en lieu et place de l'IMP, ce qui dégrade la rémunération puisque l'HSA peut ne pas avoir le montant et subit également des retenues pour différents congés alors que l'IMP n'est pas concernée.

■ **Une IMP rémunérée au mauvais taux**
La cour administrative d'appel de Bordeaux avait donné raison en 2023 au SNEP-FSU pour que la première HSA au-delà des 4 ETP dans un établissement donne lieu à une IMP au taux de 2 500 euros. Or, le ministère a donné comme consigne aux

rectorats de ne pas appliquer cette décision et de ne pas prendre en compte les HSA. C'est une lutte que le SNEP-FSU est déterminé à mener avec la profession pour faire reconnaître ce droit et pour défendre et renforcer la mission de coordination dans un cadre collectif, pour les enseignant·es et pour la qualité de l'EPS enseignée aux élèves.

■ **Une perte de rémunération**
Non revalorisée depuis 10 ans, la valeur de l'IMP est mécaniquement amputée du pourcentage d'inflation dans la même période, soit plus de 18 %. C'est donc 18 % du montant de l'IMP de perdu...

Pour le SNEP-FSU, la mission de coordination des APSA doit être revalorisée pour que l'EPS soit respectée et mise en œuvre avec qualité. Dans la perspective d'une augmentation légitime des horaires, nous ne pouvons pas accepter les dégradations qui portent atteinte à la qualité du service public d'éducation physique et sportive. Avec le SNEP-FSU, toute la profession doit se saisir de cette thématique centrale de notre métier.

Fabrice ALLAIN

L'encadrement de la Natation

Ce sujet est traversé par deux prismes avec d'une part le côté réglementaire, et d'autre part le côté pédagogique. Au niveau de la législation, le texte de référence au collège est celui de l'ASNS (circulaire de 2022) qui doit obligatoirement être renseigné dans le Livret Scolaire Unique de l'élève. Cette circulaire précise les conditions d'organisation et d'encadrement que le SNEP-FSU a détaillé dans la vidéo, tout comme les cas particuliers des bassins intégrés aux établissements et des plans d'eau ouverts. Sur le plan pédagogique, le SNEP-FSU défend l'idée d'un allongement des cycles de natation pour que les apprentissages ne se réduisent pas à un « teaching to test » uniquement centré sur l'ASNS, où l'élève n'apprend pas à nager, mais à être en sécurité, pour aller vers une véritable natation culturelle.



*Voir sur YouTube
Questions de métier :
la natation*



ISOE

L'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves « reconnaît » les missions liées au service d'enseignement, qui ne peuvent être quantifiées et comporte :

- une **part fixe** pour tous·tes les enseignant·es versée au prorata de la quotité de service,
- une **part modulable** pour les professeur·es principaux·ales.

Les missions qui sont définies derrière cette indemnité sont : l'aide et le suivi du travail des élèves, l'évaluation, le conseil pour les choix d'orientation, mais aussi les réunions d'équipes pédagogiques, conseils d'enseignement, conseils de classe, échanges avec les familles, réunions parents-professeur·es, les heures de vie de classe et la participation aux dispositifs d'évaluation des élèves dans les établissements. Des missions qui s'accumulent d'année en année sous forme d'indemnités... et qui ne comptent donc pas pour la retraite !



*Voir sur YouTube
Questions de métier :
l'ISOE*

Vestiaires

C'est une question récurrente sur nos droits et devoirs concernant l'accès aux vestiaires. L'enseignant·e d'EPS a l'obligation d'assurer la surveillance des élèves et reste responsable de la sécurité des élèves durant le temps passé par les élèves dans les vestiaires.

Le passage par les vestiaires doit permettre aux élèves de revêtir la tenue adaptée à l'activité programmée et d'assurer un minimum de soins corporels après l'effort. Il faut être conscient que les vestiaires peuvent être le lieu de comportements agressifs, de harcèlement voire de maltraitance.

Les équipes d'enseignant·es d'EPS ont donc l'obligation de préciser, via le règlement intérieur de l'établissement, les règles d'utilisation des vestiaires et la procédure qui sera mise en œuvre pour éviter toute dérive, dans un protocole que le SNEP-FSU vous décrit dans la vidéo !



*Voir sur YouTube
Questions de métier :
les vestiaires*



Je lutte, tu luttes, nous luttons... **nous avançons !**

La conquête des droits résulte toujours d'une histoire de mobilisations collectives.

Le droit du travail, au repos hebdomadaire, à l'éducation, à la santé ou à la sécurité sociale, émane de luttes qui ont permis d'arracher des mesures sociales jugées incontournables aujourd'hui.

De tous temps, et encore aujourd'hui, de nombreux·ses collègues se mobilisent pour défendre l'accès à une éducation émancipatrice, à des conditions de travail dignes, pour le respect du vivant et pour l'égalité.

Agir ensemble pour transformer le réel et inventer un nouvel avenir : bravo à celles et ceux qui se rassemblent, se mobilisent, luttent et permettent à l'histoire des conquêtes sociales de continuer d'avancer !

“On s'est battu·es pour les gagner”

Mathilde Larrère

LA GRAND-CROIX, 42

Collège Exbrayat : la démocratie au CA est un combat !

En 2024, personnels et parents élus au CA ont fait une contre-proposition de répartition de la DHG en utilisant les 3 heures par semaine et par division mises à la disposition des établissements, afin d'ouvrir des classes supplémentaires et d'alléger les effectifs dans toutes les classes et matières. Résultat : pas de groupes de niveaux et des conditions d'apprentissage améliorées !

En 2025, l'équipe était résolue à faire de même pour avoir des classes allégées, sachant que le conseil d'État avait invalidé l'arrêté concernant les groupes de niveaux. Mais le nouveau chef d'établissement (CE) a fait preuve d'un autoritarisme forcené.

Lorsque les élus·es ont proposé leur répartition, ils·elles ont été convoqué·es par le DASEN qui leur a signifié que le CE propose en CA une répartition et qu'il n'y a pas d'amendements possibles.

Cette remise en cause de la démocratie au sein de l'établissement est intolérable.

Les élus·es n'ont pas lâché, ont réussi à imposer une classe supplémentaire en 6^e, en 3^e et un système de barrettes surnuméraires en 5^e.

Quant à la démocratie, pendant l'été 3 députés de la Loire (LFI, Modem et PS) ont questionné la ministre pour rappeler le droit d'amendement qui est la base de la démocratie.

Non, un CE n'est pas un monarque absolu et les élus·es ont encore un rôle à jouer !

Christophe Fezzoli



ACADEMIE DE CRÉTEIL**93 : STOP aux inégalités des transports scolaires !**

La fin des tickets papier en région parisienne met en difficulté tous-tes les collègues : pour les rencontres UNSS, pour les cours EPS ou encore pour les sorties scolaires. Acheter des cartes à recharger, les distribuer à chaque élève et les récupérer à chaque fois, puis les recharger régulièrement. C'est mission impossible !

La gratuité est une solution simple pour résoudre le problème. Cela est possible, en effet, les jeunes parisien·nes bénéficient de la gratuité des transports. Une telle inégalité de traitement est donc insupportable.

Dans le département le plus pauvre de France métropolitaine, permettre aux élèves de se déplacer, de découvrir leur environnement proche et si différent du leur et favoriser les rencontres entre établissements devrait être une priorité. C'est aussi une exigence d'égalité.

Nous revendiquons la gratuité des transports pour les élèves du 93 et la création d'un pass'groupe simple et pratique.

Le bureau du SNEP-FSU 93

“ Sans lutte, pas de progrès”

Frederick Douglass

ACADEMIE DE GRENOBLE**Menace sur le sport scolaire : une saison 2 sans aucune originalité !**

En cette rentrée, le Rectorat ressort les mêmes recettes austéritaires pour tenter de torpiller le sport scolaire. Mais la profession connaît le scénario, et à la fin, c'est elle qui va gagner, comme l'an passé !

En octobre 2024, alors que l'année et les rencontres ont déjà commencé, la rectrice a tenté de supprimer 16 % des IMP des coordos de district UNSS. Un mois de mobilisation dans les rencontres, 98 % des coordos démissionnaires mettent suffisamment la pression pour que les DASEN retrouvent des IMP pour rémunérer entièrement les coordonnateur·rices.

Juin 2025, l'attribution des IMP pour 2025-2026 tarde pour éviter une nouvelle mobilisation et la secrétaire générale affirme en audience que « l'UNSS est une politique prioritaire de l'académie ». Rentrée 2025, nouveau Recteur, même politique désastreuse pour le sport scolaire : moins 16 %, avec en prime une interdiction auprès des DASEN de compenser cette diminution. Cartons rouges au recteur adressés par les collègues des cinq départements, manifestations devant le rectorat... toute la profession se mobilise. Les coordos sont démissionnaires et le DASEN 38 leur reproche « de mettre en danger le sport scolaire » !!!

Le danger vient du rectorat, pas de la profession qui œuvre au quotidien pour faire vivre le sport scolaire !

Hugo Desvignes et Yann Queinnec

TILLY-SUR-SEULLES, 14**Ne jamais s'adapter à l'insupportable ! Enfin l'EPS respectée !**

Le collège du Bois d'Orceau a été récemment rénové... mais le gymnase a été « oublié » (comme c'est trop souvent le cas). C'est donc dans un gymnase de plus de 70 ans que les élèves pratiquent l'EPS, à côté d'un collège flambant neuf.

La discipline n'a pas été respectée dans la phase de rénovation et l'équipe EPS s'adapte tant bien que mal dans un gymnase où les températures négatives l'hiver provoquent des engelures... Par ailleurs, le plafond en tôle contient beaucoup d'amiante et aucune protection n'est installée pour éviter toute émission de fibres. Ainsi, les ballons qui rebondissent dessus décrochent des filaments d'amiante !!!

C'est un collègue de passage qui va tirer la sonnette d'alarme et déclencher la lutte, notamment en remplissant une fiche sur le RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail).

Ainsi, un diagnostic amiante avant travaux (obligatoire avant tous types de travaux réalisés par un professionnel sur un bâtiment construit avant 1997) devra être réalisé, de même que la mise en place de protections. Ce premier pas engage les collègues à poursuivre la mobilisation pour une réelle rénovation.

Bonne nouvelle, les élus communautaires viennent de voter la construction d'un nouveau complexe sportif. Les conditions d'apprentissage et de travail vont s'améliorer.

Pierrick Gaillard

La sécurité sociale a 80 ans !

La sécurité sociale, intégrée à la protection sociale, est au cœur de notre modèle social. C'est une conquête sociale qui au lendemain de la guerre, dans un pays ruiné, a été construite de toute pièce sur la base de travail du Conseil National de la Résistance. Bien trop souvent présentée comme une juxtaposition technique de dispositifs, elle est avant tout un enjeu de démocratie et de répartition des richesses. Lors de chaque crise, elle a fait la preuve de son efficacité (Covid par exemple).

Initialement, ce sont les représentant·es élue·s des salarié·e·s qui gèrent la sécurité sociale financée par les seules cotisations sociales. Elle est fondée sur un principe de solidarité fondamental : « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins » afin de protéger des risques sociaux de la vie au travers de ses cinq branches : maladie, vieillesse (pensions), accidents de services et maladies professionnelles, famille et autonomie depuis 2020.

Pour les agent·e·s de la fonction publique, et donc les enseignant·e·s d'EPS, une part de cette protection est intégrée au statut, notamment en matière de rémunération pendant les congés

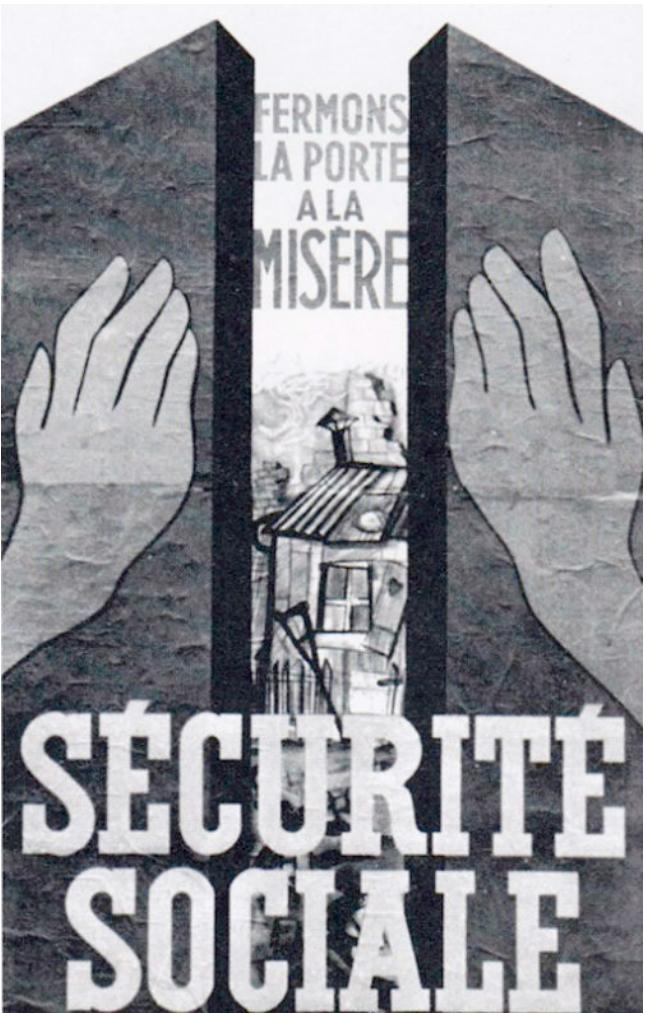
maladie. Cependant, pour éviter des restes à charge de plus en plus importants du fait des déremboursements de la sécu, des dépassements d'honoraires, et compenser les pertes de salaire en cas d'arrêt de travail, il est devenu indispensable de souscrire à une complémentaire santé. De fait s'est progressivement constitué un système à double étage.

Le SNEP et la FSU revendiquent le 100 % sécu en santé, seule voie pour rompre avec un système de santé de plus en plus inégalitaire et en contradiction avec les principes fondamentaux de la sécurité sociale.

Avec son financement par la cotisation sociale obligatoire et sa gestion par les représentant·e·s des assuré·e·s, la sécurité sociale institue une démocratie sociale qu'il faut aujourd'hui reconquérir.

Les attaques contre notre modèle social et la sécurité sociale sont de plus en plus violentes (baisse des rémunérations des agent·e·s placé·e·s en arrêt maladie, augmentation prévue des franchises...). Ce sont ces attaques qu'il faut faire cesser pour conquérir de nouveaux droits sociaux et au travail pour tous et toutes. C'est l'un des enjeux des mobilisations en cours autour du vote du budget de l'état et celui de la sécurité sociale.

Sébastien BEORCHIA





La vie après le travail, un droit !

Enjeux autour du départ à la retraite à 60 ans

Réaliser ses activités quotidiennes, profiter de sa famille, maintenir des liens avec ses ami·es, participer à la vie associative, partir en voyage... Autant de projets envisageables en retraite, mais encore plus si elle débute à 60 ans.

C'est indéniable, les Français·es vivent plus longtemps. Néanmoins, depuis 2021, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance reste stable. À 65 ans, celle-ci s'établit à 12 ans pour les femmes et 10,5 ans pour les hommes (DRESS 2024). Plus encore, derrière ces chiffres se cachent de grandes disparités entre les territoires et entre les catégories socioprofessionnelles.

Ces différences sont essentiellement liées à l'accès aux soins et aux risques

professionnels (INSEE 2024). Et le métier d'enseignant·e d'EPS n'y échappe pas : port de charges, postures, niveau attentionnel, températures, exposition à l'amiante, au radon, troubles psychiques liés à la charge de travail, aux conflits avec les élèves, les parents, l'administration.

Ces spécificités de notre métier ont un impact direct sur nos fins de carrière : plus les personnels s'approchent de la fin de carrière plus ils ont d'accidents de services⁽¹⁾ et plus ils sont placés en temps partiels

thérapeutiques⁽²⁾. D'ailleurs, les enseignant·es d'EPS de plus de 55 ans utilisent le dispositif de temps partiel de façon nettement plus significative que les moins de 55 ans⁽³⁾. Ils « aménagent » leurs fins de carrière, la bascule opérant encore autour de l'âge de 55 ans.

L'ouverture à la retraite progressive dès 60 ans peut paraître séduisante pour aménager les fins de carrière. C'est le seul dispositif actuellement existant mais il reste insatisfaisant. En effet, une des conditions d'accès demeure. C'est-à-dire avoir cotisé 150 trimestres, ce qui correspond à 37,5 annuités atteintes à 60 ans !

Le SNEP-FSU revendique une retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % du dernier traitement pour une carrière complète ainsi que le retour de la CPA. Le financement est tout à fait réalisable. Car, pour exemple, en augmentant les cotisations sociales de l'ordre de 0,8 point, l'équilibre du système de financement des retraites serait atteint d'ici 2027. Cela fait 14 euros pour un·e salarié·e au SMIC⁽⁴⁾.

La création de la branche retraite au sein de la sécurité sociale repose sur les fondamentaux de 1945 et le droit à une vie après le travail. Son principe est de garantir des droits reposant sur la répartition et la solidarité.

Philippe LE BERRE

(1) Parmi les plus de 55 ans, 66,4 % des enseignantes d'EPS ont un accident de service contre 49,6 % pour les moins de 55 ans (enquêtes SNEP-FSU 2021).

(2) 212,80 % des enseignant·es d'EPS sont en temps partiel thérapeutique contre 5,4 % chez les moins de 55 ans (enquêtes SNEP-FSU 2021).

(3) Parmi les plus de 55 ans, 22,4 % des enseignantes d'EPS sont en temps partiel contre 7 % pour les moins de 55 ans.

(4) Michaël Zemmour, économiste - Interview France info 2023.

Sécurité sociale : conquérir le 100 % sécu en santé !

La sécurité sociale telle qu'elle a été pensée comme système solidaire de protection de chacun·e face aux risques de la vie subit non seulement des attaques de plus en plus répétées, mais est aussi caricaturée par la pensée néolibérale dans ses principes et son financement dont le coût ne serait plus supportable.

La création de la sécurité sociale et les luttes syndicales ouvrières du XVIII^e et XIX^e siècle, sont à l'origine de la génération de droits sociaux et du travail considérable pour les salariés avec le paiement intégral des arrêts maladie, la prise en charge des accidents du travail sur la base de la présomption d'imputabilité au service, l'obligation faite aux employeurs de prendre en charge les frais engagés et la reconnaissance de maladie professionnelle.

Les enseignant·es d'EPS, au regard de la spécificité d'exercice de leur métier et des risques rencontrés tout au long de leur carrière sont très concerné·es par cette couverture santé de la sécurité sociale⁽¹⁾. Elle les protège financièrement par des prises en charge à 100 % lors d'accidents de service (CITIS), de trajets ou de maladies professionnelles, par le paiement d'indemnités ou de rentes en cas d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) ou de décès.

Aux phénomènes accidentogènes s'ajoute « l'usure » du corps des enseignant·es d'EPS due à un parcours de formation et une professionnalité spécifique en

tant que sportif·ves, étudiant·es STAPS, et enfin professeur·es d'Éducation Physique et Sportive. L'allongement des carrières induites par les différentes réformes des retraites ne vient pas arranger la situation.

Dans ce contexte, la dernière attaque gouvernementale contre la couverture statutaire en prévoyance est plus qu'inacceptable (passage de 100 % à 90 % du traitement en CMO). En parallèle, les orientations budgétaires du gouvernement prévoient, afin de trouver les fameux 44 milliards d'économie, le doublement des franchises médicales, l'augmentation des participations

forfaitaires pour les assuré·es de la sécurité sociale, ainsi que la réduction à l'accès et au maintien dans le dispositif Affection Longue Durée (ALD).

La réforme de la protection sociale, imposée par le gouvernement via la loi de transformation de la fonction publique de 2019, n'a pas été voulue par le SNEP et la FSU. Si elle intégrera la prise en charge de la cotisation au contrat santé obligatoire à hauteur de 50 % par l'employeur, elle valide le recours à une mutuelle pour les frais de santé, creusant encore les inégalités. C'est une tout autre réforme que nous portons, celle de l'exigence d'un 100 % sécu en santé garantissant à tous et toutes une couverture intégrale des soins prescrits.

Virginie FERNANDEZ

(1) Les enseignant·es d'EPS ont 6 à 7 fois plus d'accidents de service que les autres agent·es de l'éducation nationale (DEPP 2023).





Le temps des Ados

Les « ados » sont l'angle mort des politiques de jeunesse. Ce sont elles et eux qui font aussi « la une » des actualités. Les adolescent·es de 11 à 17 ans disposent d'un temps libre important hors du collège et du lycée. Mais l'offre extrascolaire est moins structurée que pour les enfants, souvent peu attractive et très inégale selon les territoires. Les familles modestes et les zones rurales et périurbaines sont les plus touchées par le déficit d'offre. Il y a un risque accru de décrochage scolaire, d'errance urbaine, de repli numérique, de désengagement citoyen.

L'enjeu est donc de garantir à tous et toutes un accès équitable à des activités éducatives, culturelles et sportives, de limiter les conduites à risques par des espaces attractifs et encadrés, de renforcer les apprentissages formels et non formels, et développer les compétences

sociales transversales, d'offrir des lieux de socialisation, de favoriser l'intégration et la mixité, de faire de ces structures extrascolaires des lieux d'engagement et de participation.

Le SNEP FSU revendique une politique ambitieuse pour permettre de :

- Structurer une offre spécifique avec des lieux et des horaires adaptés.
- Favoriser la participation des jeunes à la gestion de ces lieux et aux activités.
- Renforcer l'articulation éducative école/famille/associations/ collectivités.
- Soutenir l'offre existante (ex : UNSS) et les dispositifs qui favorisent la pratique tels que le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité de la CAF) et le pass Sport du ministère chargé des sports.

■ Investir dans l'animation qualifiée (former des animateurs « ados », pérenniser les emplois via des financements pluriannuels, ...).

■ Soutenir l'innovation et le numérique : espaces créatifs, ateliers numériques.

■ Valoriser et soutenir les projets culturels, citoyens, artistiques initiés par des jeunes.

■ Renforcer l'offre en milieu rural.

Bien sûr pour ce faire et accompagner les territoires dans la mise en oeuvre, il faut des personnels J&S (conseillers d'éducation populaire et conseillers d'animation sportive), qui disposent de crédits à leur main pour soutenir les initiatives locales.

Catherine DE NADAI



ne seraient pas parti·es sans cette aide. La réduction des dépenses, une nouvelle fois, contribuera à accroître les inégalités.

Catherine DE NADAI

La fin des colos apprenantes ?

Lancé en 2020 dans le cadre de l'opération « vacances apprenantes » pour atténuer les effets de la crise sanitaire chez les jeunes, ce dispositif proposait des séjours de vacances pour les enfants de 3 à 17 ans, combinant apprentissages et activités de loisirs, avec, pour nombre d'entre elles et eux, une aide de l'État qui pouvait couvrir une partie, voire la totalité, du coût selon les conditions

définies (Quotient Familial, situation de handicap, zones rurales, ...)

Les données dont on dispose montrent clairement une augmentation dans les départs. Cela n'a pas bouleversé les chiffres globaux (environ 1,3 million de départs par an, tous séjours confondus) mais elles ont permis un gain net de dizaines de milliers de départs par an, en particulier pour des jeunes qui

INTERNATIONAL

Palestine et éducation physique

Le titre pourrait presque surprendre. Comment parler d'éducation physique dans un pays qui ne fait la une de l'actualité qu'au travers du nombre de morts ou de destructions ?

Dans le cadre du projet d'EPS de qualité organisé par la FSGT en partenariat avec le **SNEP-FSU**, nous sommes allés une semaine en Palestine fin août.

Nous avons pu rencontrer le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère des Sports.

Depuis plusieurs mois, il ne se passe pas une journée sans que le nombre de morts, d'enfants et de femmes augmente à Gaza et en Cisjordanie. Plusieurs experts et pays parlent maintenant de génocide à Gaza, où des enfants meurent de faim.

Entendre les chiffres effroyables de victimes gonfler chaque jour laisse un goût amer. Ces chiffres prennent parfois un nom, un visage : le neveu d'une formatrice, le cousin d'un enseignant... que nous connaissons. Sans compter les arrestations et les diverses entraves à la circulation pour aller travailler, se soigner...

**Et pourtant,
ils continuent
d'enseigner...**

Les rencontres avec les enseignant·es ou les responsables éducatifs, qui dégagent une énergie positive et une volonté de continuer à enseigner, rompent avec ce que l'on pourrait imaginer. La Palestine est de plus en plus morcelée par des routes réservées aux colons et coupées par des check-points à chaque sortie de ville. Le paysage est découpé sans aucune prise en compte des terrains agricoles et des habitations. Entre Israël et la Palestine, un mur haut de 12 m sépare les territoires en grignotant au passage des terres agricoles de paysans palestiniens. Une séparation qui enferme tout autant celui qui le construit que celui qui est enfermé.

La politique de colonisation et le génocide en cours créent des situations de vie dramatiques.

Cette année, les enfants des camps de réfugiés de Tulkarem ou de Jénine ne feront pas leur rentrée des classes.

Pour les autres enfants, ils n'auront que trois jours d'école par semaine, quand les écoles ne servent pas de refuge pour les familles expulsées des camps de réfugié·es.

Les enseignant·es ont une dévotion aux enjeux de service public et continuent de travailler en ne touchant que 35 % de leur salaire, avec une année de salaire non payée.

Israël collecte une grande partie des revenus fiscaux pour le compte de l'Autorité palestinienne (environ 60 % de son budget). Depuis fin 2023, Israël bloque ou retient ces fonds.

Un projet qui confirme que l'éducation reste un enjeu crucial pour penser demain et donner les clés à l'enfance et à la jeunesse pour inventer un futur.

Si des engagements politiques sont nécessaires de la part des grandes puissances de ce monde, il est important aussi de continuer à s'engager et à développer ce type de projet, qui sort un peu de l'isolement et vient témoigner de notre solidarité contre toutes les formes d'oppression.

Bruno CREMONESI



Pour en savoir +

par Fabrice ALLAIN, Patrick CHEVALLIER, Bruno CREMONESI et Fanny MOUTON

CULTURE & vous



SPECTACLE DES ARTS DE LA RUE : 1978

DE LA FAMILLE GOLDINI

Seul en scène Hugues Amsler, nous régale avec sa leçon d'économie sur le monde néolibéral. Le tout sur fond d'équilibres, il joue des liens qui relient les grandes crises de l'histoire, avec celles de sa vie personnelle, avec dès sa naissance, la présence de « tonton Milton » Milton Friedman célèbre économiste néolibéral influant de la fin des années 70. Et 1978 c'est la première crise pétrolière... Il met en lumière les inepties du capitalisme dans nos sociétés. Les figures politiques ne sont pas épargnées par son analyse critique sur fond d'humour et d'acrobaties. Hugues Amsler circassien, titulaire d'une maîtrise d'économie, parvient en 1 heure 45 à rendre accessible les notions d'économie politique avec brio.



QUAND FAIRE DU SPORT DEVIENT UNE FORME DE RÉSISTANCE

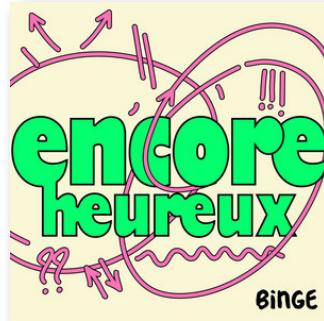
RENCONTRE AVEC HANI SULIMAN - PODCAST VENT DEBOUT

Un petit épisode du podcast Vent Debout. Abonnez-vous pour suivre son actualité et découvrir ses interviews à la rencontre de celles et ceux qui pensent le sport autrement.

Rencontre avec Hani Suliman, Palestinien né dans un petit village près d'Hébron en Cisjordanie, aujourd'hui accompagnateur en moyenne montagne en France. Passionné par les sports de plein air, il tisse des liens entre la France et la Palestine à travers ses expéditions : Les Sentiers de Palestine. Il partage son regard sur la situation, la pratique des activités de plein air et le sens qu'elles prennent.



*Écouter le Podcast
« Vent Debout »*



FACE À LA MONTÉE DU FASCISME, FAUT-IL CÉDER AU DÉSESPOIR ?

ENCORE HEUREUX

Entre les guerres, la montée de l'extrême droite et la crise climatique, tout semble pousser au désespoir. À quoi bon lutter ? Dans ce podcast qui redonne de l'énergie pour continuer à résister, Camille Teste reçoit : Mathilde Caillard, techno-activiste pour la justice sociale et climatique @mcdansepourleclimat sur Instagram et Sarah Durieux, autrice du livre « *Militer à tout prix* » publié aux Éditions Hors d'atteinte. Comment repenser nos collectifs militants pour qu'ils soient plus sûrs, plus inspirants et nous donnent envie de créer et d'inventer ?



*Écouter le Podcast
Encore Heureux*



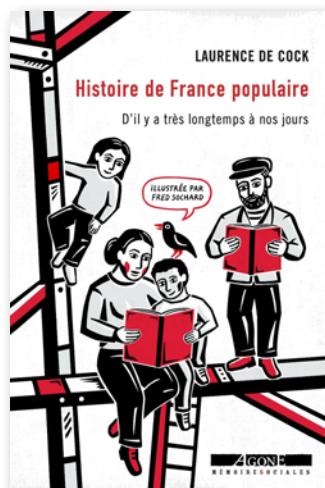
« IL N'A JAMAIS ÉTÉ TROP TARD »

DE LOLA LAFON

Dans ce recueil qui rassemble certaines de ses chroniques parues dans « Libération », Lola Lafon revient sur certains événements des années 2023 et 2024.

L'autrice s'interroge et nous interroge sur tout ce qui fait notre quotidien, nos choix et nos postures. Elle y évoque la précarité (ses réflexions tirées d'un échange avec une femme S.D.F. sont bouleversantes), les violences faites aux femmes, les manifestations et les violences policières, les réseaux sociaux, la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Fortement engagée, l'autrice nous propose de nous interroger dans notre relation aux autres et aux événements que nous traversons. Elle nous bouscule et nous éclaire. Un ouvrage d'une grande richesse.



« HISTOIRE DE FRANCE POPULAIRE D'IL Y A TRÈS LONGTEMPS À NOS JOURS »

*DE LAURENCE DE COCK
EDITIONS AGONE*

Ce livre s'inscrit dans les pas des deux autres « histoires populaires », celles d'Howard Zinn et de Gérard Noiriel dont nous recommandons également la lecture.

Appréhender et comprendre l'histoire au prisme des interactions sociales, des évolutions de la société et des luttes politiques, démocratiques, voilà le fil conducteur de cet ouvrage. La question de la colonisation occupe une place centrale pour montrer l'évolution des situations de domination qui expliquent encore aujourd'hui de nombreuses décisions nationales et géopolitiques.



AVIGNON, UNE ÉCOLE

*DE FANNY DE CHAILLÉ,
AVEC LES ÉTUDIANTES
ET ÉTUDIANTS DU BACHELOR
THÉÂTRE DE LA MANUFACTURE -
HAUTE ÉCOLE DES ARTS
DE LA SCÈNE DE LAUSANNE.*

En 1 h 40, la quinzaine de comédiens nous font revivre l'histoire populaire, culturelle et politique du festival d'Avignon. Souvent subversif, toujours engagé, c'est un festival d'Avignon plus vivant que jamais que nous propose Fanny De Chaillé. Au-delà de l'enthousiasme communicatif de la troupe, la virtuosité scénique, musicale et corporelle confirme la qualité d'un spectacle à ne pas rater.



MAIF 200, avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. * Enquête en ligne YouGov France réalisée en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +

Enseigner aujourd'hui demande du courage. **Et de l'assurance.**

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.

